



## Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

### Coordination Régionale



### Termes de référence

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT JURISTE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES INSTRUMENTS DE LUTTE CONTRE LES ENTRAVES AU COMMERCE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PILOTE POUR DENONCER LES ENTRAVES AU COMMERCE**

Type de contrat :	Consultant individuel
Langue requise :	Français
Durée du contrat	30 jours forfaitaires
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS

## 1. Contexte et justification.

Le 6 octobre 2015, six pays sahéliens, à savoir, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad ont procédé au lancement officiel des activités régionales du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel PRAPS. Financé par la Banque Mondiale pour un coût de 248 millions de dollars américains, le Projet est placé sous la double tutelle politique de la CEDEAO et de l'UEMOA. Sa supervision technique est assurée par le CILSS.

L'objectif de développement du projet consiste à « **améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans les zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel et d'améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence** ».

Le Projet est structuré en cinq composantes dont la Composante 3, "**Facilitation de l'Accès aux marchés**" qui vise à « améliorer l'accès des communautés pastorales à des marchés compétitifs et inclusifs et à accroître le commerce de la production animale, surtout le cheptel vivant, dans les zones sélectionnées du projet dans chaque pays ».

Dans le cadre des activités de cette composante, le Projet appuie les efforts de lutte contre les entraves au commerce en vue de fluidifier le commerce du bétail et réduire les coûts des transactions.

En effet, les enquêtes permanentes que réalise le CILSS depuis 2013 ont permis d'estimer les montants des prélèvements illicites opérés sur les corridors ainsi que le nombre de barrières de sécurité et la durée passée au niveau de ces arrêts.

Le niveau atteint par ces indicateurs de la gouvernance routière suggère que les entraves au commerce impactent négativement la compétitivité des filières agro-pastorales ainsi que l'accès des populations aux produits issus de ces filières.

C'est pour cette raison que diverses initiatives ont vu le jour dans l'espace CILSS/CEDEAO/UEMOA. Parmi ces initiatives, on peut citer la mise en place des lignes téléphoniques spéciales dites « numéros verts ». Le but visé à travers ces lignes téléphoniques est de donner aux acteurs des filières la possibilité de dénoncer tout acte qu'ils jugent abusif lors des contrôles routiers. D'autres initiatives ont été testées pour dissuader la pratique du racket à l'instar de l'utilisation de caméras cachées.

Afin d'améliorer l'opérationnalité et l'impact de ces différents instruments de lutte contre les entraves au commerce, le PRAPS envisage de procéder à leur recensement et à l'analyse de leurs avantages et leurs faiblesses. Les présents termes de référence définissent les modalités du recrutement du consultant qui sera chargé de ce travail.

## 2. Objectifs :

L'objectif global de la présente consultation est de réaliser un état des lieux des instruments mis en place par les acteurs intervenants dans la facilitation du commerce (Etats, communautés économiques régionales, ONGs, organisations professionnelles) en vue de définir les modalités opérationnelles à partir desquelles le PRAPS pourrait contribuer à les renforcer et améliorer la lutte contre les entraves au commerce dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

- Recenser et diagnostiquer l'ensemble des initiatives existantes et les dispositifs fonctionnels au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire afin de ressortir leurs forces et leurs faiblesses à travers, notamment, l'examen des composantes de la chaîne d'information (y compris leurs capacités pour le traitement et le suivi des plaintes), l'accessibilité des dispositifs par les utilisateurs (y compris leurs capacités de promotion), leur performance potentielle ou actuelle en matière de réduction des entraves au commerce, leurs coûts et modalités de financement ainsi que, la durabilité de leur modèle (en matière de montage institutionnel et partenarial mais aussi, financier) ;
- Formuler des propositions - sur la base de ce diagnostic - pour le renforcement et/ou l'extension des dispositifs existants. Les solutions de renforcement doivent viser les aspects juridiques/réglementaires et institutionnels, les moyens humains, matériels et financiers pour (i) la fourniture d'un service adéquat dédié à la lutte contre les entraves au commerce dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme, (ii) pour l'engagement des utilisateurs, (iii) le suivi-évaluation des performances du service pour la réduction des entraves au commerce, (iv) la durabilité et viabilité du modèle de fourniture d'un tel service. L'extension, le cas échéant, devra être envisagée à travers la capitalisation de l'expérience des Centres d'Appels des projets MODHEM (Burkina Faso) et STAMP (Mali) financés par la SNV. Les propositions devront comporter une démarche pratique à suivre par les usagers pour formuler une plainte recevable respectant la forme juridique ;
- Proposer un schéma de collaboration avec les institutions nationales de répression du racket routier pour l'exploitation des informations qui seront recueillies à travers ces initiatives ;
- Proposer un mécanisme de connexion entre les instruments recensés au Mali et au Burkina avec le réseau des lignes vertes mises en place par l'Observatoire de la Fluidification du Transport en Côte d'Ivoire (OFT) tout en respectant la législation nationale de chaque pays en matière de partage de données ;
- Echanger avec les Responsables du Projet STAMP au Mali et MODHEM au Burkina sur le fonctionnement des centres d'appels et la possibilité technique d'y intégrer un module supplémentaire pour les dénonciations.

### **3. Résultats attendus :**

- La liste des initiatives présentes au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire ainsi qu'une analyse détaillée de ces initiatives sont disponibles. Pour chaque initiative, l'analyse s'efforcera de préciser les acteurs qui l'ont mis en place, les aspects juridiques, financiers et institutionnels, ses moyens de mise en œuvre, son mode de fonctionnement, ses relations avec les institutions judiciaires ordinaires et spécialisées, et les résultats obtenus depuis sa création. L'analyse devra également mettre en exergue l'état de fonctionnalité au moment de la réalisation de l'étude et préciser leurs forces et leurs faiblesses ;
- Des propositions sont formulées pour renforcer et/ou élargir toutes ou parties de ces initiatives ;
- Un schéma de collaboration avec les institutions nationales de répression du racket routier a été conçu en vue de rendre possible l'exploitation des informations qui seront recueillies à travers le réseau des lignes vertes ;

- Les règles pour l'établissement d'une connexion entre les dispositifs recensés et le réseau des lignes vertes de l'OFT ont été établies.

#### **4. Méthodologie de travail**

Le consultant recruté se rendra dans les trois pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) afin de :

- Réaliser le recensement des dispositifs déjà en place (Burkina, Mali, et en Côte d'Ivoire) et collecter toutes les informations nécessaires au diagnostic ;
- S'entretenir avec les responsables des initiatives recensées sur les options possibles pour améliorer les performances et pérenniser les dispositifs de dénonciation des plaintes ;
- S'entretenir avec les responsables des juridictions ordinaires et ceux des institutions spécialisées dans la lutte contre le racket en vue d'étudier les possibilités d'une collaboration pour l'exploitation des informations que produiront les futurs centres d'appel ;
- Echanger avec les acteurs de terrain (commerçants, conducteurs routiers) sur l'appréciation qu'ils portent sur les dispositifs existants et recueillir leurs éventuelles propositions sur la mise en place d'une ligne verte.

Le consultant sera responsable de l'établissement des contacts au niveau des pays concernés. Toutefois, le CILSS lui délivrera une lettre d'introduction pour faciliter ses démarches. A ce titre, la durée de la consultation peut être répartie de la manière suivante :

- Réunion de cadrage avec l'URC : 1 jour
- Collecte des données au Burkina Faso : 5 jours
- Collecte des données au Mali: 5 jours
- Collecte des données en Côte d'Ivoire : 5 jours
- Délais de route : 4 jours
- Analyse des données et rédaction des rapports provisoire et final : 10 jours.

#### **5. Livrables**

A la fin de sa mission, le consultant recruté remettra au PRAPS un rapport provisoire en version électronique. Après réception et prise en compte des commentaires et observations du PRAPS, un rapport final sera déposé en version électronique (MS- Word de préférence).

#### **6. Profil du Consultant**

Les personnes intéressées par la présente consultation doivent répondre aux critères ci-après :

- Diplôme post universitaire en droit (doctorat ou Master)
- Expérience générale dans une carrière judiciaire d'au moins 10 ans
- Avoir réalisé au minimum deux consultations sur la thématique du commerce des produits agro-pastoraux
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du commerce régional en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- Avoir une bonne connaissance des enjeux liés au commerce du bétail au plan régional et international.

## 7. Dépôt des dossiers de candidatures

Les personnes désireuses de soumissionner à la présente offre peuvent envoyer leur CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise par voie électronique au plus tard le 15 décembre 2018 à :

Madame la Coordonnatrice Régionale du PRAPS  
Secrétariat Exécutif du CILSS

E-mail : [maty.ba-diao@cilss.int](mailto:maty.ba-diao@cilss.int)

Avec copie à

- Issa TANKARI : [jssa.tankari@cilss.int](mailto:jssa.tankari@cilss.int)
- Nathalie SORO : [nathalie.soro@cilss.int](mailto:nathalie.soro@cilss.int)